



Bulletin municipal

Eugénie-les-Bains





Décembre 2019



Editorial ...



Nous allons dans quelques jours tourner la dernière page de l'agenda 2019 et nous voici prêts pour aborder l'année 2020.

Je vous présente au nom de l'équipe municipale et en mon nom nos vœux les plus sincères.

L'année 2019 fut une nouvelle fois une année bien remplie pour le Conseil Municipal du point de vue des investissements et travaux réalisés.



L'activité thermale et touristique reste à l'équilibre. Nos acteurs économiques et associatifs locaux ont permis une animation riche et variée tout au long de la saison.

Je leur adresse tous mes remerciements pour leur investissement afin de maintenir l'activité économique de notre village à son niveau.

L'équipe municipale vous invite le samedi 11 janvier 2020 à 11h30 à la cérémonie des vœux, ainsi vous pourrez découvrir le contenu des réalisations annuelles.



Bonne année à tous!

Philippe BRETHES





Informations communales ...

La mairie d'Eugénie-les-Bains



90 route de Mounon 40320 Eugénie-les-Bains Tél : 05 58 51 15 37

E-mail: mairie.eugenie@wanadoo.fr http://www.ville-eugenie-les-bains.fr

Facebook "Eugénie les Bains animations" : https://fr-fr.facebook.com/pages/Eugénie-les-Bains-animations/106187096146451

Horaires:

lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30 $\,$

Le Maire vous reçoit sur rendez-vous.

ETAT CIVIL

NAISSANCE

Ambre VAURE née le 04/08/2019 (Geoffroy VAURE et Chloé GUYOMARCH)

DECES

René LALANNE décédé le 04/09/2019



SOMMAIRE

Informations communales p. 2
Informations diverses p. 21
Quelques évènements en image p. 23
Coin des associations p. 25



NOUVEAU

Mise en place d'un panneau d'information lumineux rue René Vielle en face de l'Office de Tourisme



Les comptes-rendus de réunion du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2019

Présents : MM. Philippe BRETHES, Michel BRETHES, Céline BRETHOUS, Nicole BRETHOUS, Francis DUPOUTS, Jean-Pierre DUPOUY, Jérôme LASSERENNE, Elisabeth LUCMORT et Mathieu LUSSEAU

Absents excusés: MM. Lionel LAFARGUE et Céline DUMARTIN

Récapitulatif des investissements réalisés depuis 2014

M. le Maire a récapitulé les investissements réalisés dans le courant du mandat électoral actuel, donc depuis 2014. Le coût total réalisé durant les exercices 2014 à 2019 compris est de 740 128.63 €, auquel il convient d'ajouter le coût TTC de la pharmacie évalué à 261 000 €, ce qui porte le total à 1 001 128.63 €.

Réaménagement de la dette communale

M. le Maire a demandé au Crédit Agricole et à la Caisse d'Epargne de proposer à la commune un réaménagement de la dette étant donné que certains emprunts ont été souscrits pendant des périodes où les taux d'intérêt étaient élevés comparés aux taux en vigueur actuellement. Ces deux banques ont été également sollicitées pour proposer un financement de 230 000 € destiné à la réalisation du projet pharmacie.

La proposition de la Caisse d'Epargne portant sur le prêt de la pharmacie de 230 000 € est un peu mieux placée que celle du Crédit Agricole, par contre la Caisse d'Epargne n'a rien d'intéressant à proposer pour le réaménagement des prêts en cours.

La proposition faite par le Crédit Agricole de compactage des emprunts en cours devant être renégociés avec intégration du nouveau prêt de 230 000 € est jugée intéressante par le Conseil Municipal : le coût global passe de 786 183.33 € à 793 055.64 €, prêt de la pharmacie inclus alors qu'en même temps l'annuité totale passe de 76 124.73 € à 61 004.28 €, soit une baisse d'annuité de 15 120.45 €, sur une durée recalculée de 13 ans

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- de demander au Crédit Agricole d'établir les contrats correspondants pour le compactage des prêts en incluant l'emprunt de 230 000 € pour la pharmacie
- de rembourser, par anticipation, un prêt de 5 000 € souscrit en 2007 pour l'aménagement de la supérette BARBE, sur une durée de 25 ans,

- au taux initial de 5.01 %, avec un capital restant dû de 3 512.89 €. Le montant à rembourser s'établit à 4 560.45 €, y compris une indemnité financière de 940.11 €
- mandate M. le Maire pour signer les nouveaux contrats avec le Crédit Agricole et passer toutes les écritures comptables afférentes.

Lotissement Guillemon

L'appel d'offres est en ligne. La date limite de réception des offres est fixée au 11 juillet prochain. L'estimatif calculé par le Géomètre s'élève à 159 000 € HT. Les travaux d'aménagement des espaces verts, qui seront réalisés en régie, ne sont pas compris dans cet estimatif. Pour mémoire, le terrain a été acheté pour la somme de 80 000 €. Le prix de vente du m² sera déterminé après ouverture des plis. A ce jour, quatre lots font l'objet de pré-réservations.

Baisse des effectifs de l'école d'Eugénie

M. le Maire fait part des craintes de fermeture d'une classe à l'école d'Eugénie-les-Bains, compte-tenu de la baisse des effectifs scolaires. Des inscriptions de dernière minute vont peut-être permettre le maintien des 6 classes pour l'année à venir mais la situation reste critique pour les années suivantes. Les Services de l'Inspection Académique rendront leur décision le 28 juin prochain.

Questions diverses

Marquage des places de parking des thermes

Le Conseil Municipal décide de délimiter les places de parking des thermes afin d'optimiser le parc. De même, les places réservées aux personnes à mobilité réduite seront rematérialisées afin de respecter les normes car les emplacements actuels ne sont pas suffisamment larges.

Communication en matière de gestion des déchets

Le SICTOM va nous adresser tout un panel d'affiches et autres documents portant sur la réglementation en matière de gestion des déchets : déchets ménagers, tri, déchets verts, etc. Ces informations seront transmises aux usagers pour application. Nous nous devons de diminuer la masse de déchets d'ici 2024 ainsi que le prévoit la réglementation.

Séance du 02 septembre 2019

Présents: MM. Philippe BRETHES, Michel BRETHES, Lionel LAFARGUE, Céline BRETHOUS, Nicole BRETHOUS, Céline DUMARTIN, Francis DUPOUTS, Jérôme LASSERENNE, Elisabeth LUCMORT *et* Mathieu LUSSEAU

Absents excusés: M. Jean-Pierre DUPOUY

Dossier de régularisation de l'étang communal au titre de la Loi sur l'Eau

Suite à la dernière mise en demeure faite par la DDTM pour régulariser l'aménagement de l'étang communal au titre de la loi sur l'eau, M. le Maire a adressé un courrier recommandé avec accusé de réception aux différentes administrations concernées par ce point, DDTM et Préfecture, ainsi qu'au Président de la République. M. le Maire demande que ce dossier soit clos une bonne fois pour toute, la commune n'étant pas responsable d'un aménagement réalisé entre 1993 et 1995 sous maîtrise d'œuvre et d'ouvrage de la CARA, organisme à l'époque sous tutelle du Ministère de l'Agriculture. La Préfecture a réagi très rapidement prenant l'attache de la mairie pour obtenir des précisions afin de mettre un terme à cette affaire mais aujourd'hui, plus de deux mois plus tard, toujours pas de réponse officielle.

Demande de classement de la commune en Station de Tourisme

Le dossier déclaré complet par la Préfecture des Landes le 16 juillet dernier a été transmis à la Direction régionale de l'environnement, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Bordeaux pour poursuivre l'instruction.

Décision de clôturer le budget annexe « Gestion du Local Commercial Barbe » au 31/12/2019

Sur proposition de M. le Maire et après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de clôturer le budget annexe « Gestion du Local Commercial BARBE » au 31/12/2019
- approuve le principe du transfert des résultats 2019 à la Commune d'Eugénie-les-Bains, après validation par le comptable public
- valide le principe de l'intégration de ces résultats, passif et actif, au budget principal de la commune.

Remplacement des portes de la sacristie

Les deux portes de la sacristie d'Eugénie qui étaient en fort mauvais état ont été remplacées. M. Maire et le Conseil Municipal remercient M. Francis DUPOUTS qui a entièrement réalisé ce travail remarquable bénévolement à partir de planches de chêne.

Convention « SVP MAINTENANCE ARCHIVES » Service d'aide au classement d'archives du Centre de Gestion des Landes

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de convention faite par le Centre de Gestion et ayant pour objet

- D'une part, de formaliser la mise à disposition de la collectivité d'un agent du service «SVP MAINTENANCE ARCHIVES» du Centre de Gestion et
- D'autre part, de définir les modalités de mise à disposition de ce service,
 - décide d'adhérer au Service à compter de ce jour, 02 septembre 2019
 - approuve les termes de la convention jointe à la présente délibération
 - mandate M. le Maire pour signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion des Landes.

Convention d'adhésion au service remplacement du Centre de gestion des Landes pour le personnel communal

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet du Centre de Gestion des Landes de la Fonction Publique Territoriale relatif au remplacement du personnel indisponible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- considérant qu'il est nécessaire de palier aux absences éventuelles des agents titulaires dans l'intérêt du service public communal,
- décide l'adhésion de la commune d'Eugénie-Les-Bains au service de remplacement organisé par la Centre de Gestion des Landes à compter de ce jour,
- autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion au service remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes
- précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

Affaire judicaire opposant la Commune d'Eugénie-les-Bains et la SCI La Closerie

Dans le cadre de la poursuite de l'instruction de l'affaire opposant le SCI La Closerie à la Commune d'Eugénie-les-Bains, en réponse au courrier émanant du Cabinet d'Avocats AQUI'LEX qui défend la SCI La Closerie, M. Le Maire a communiqué à Maître LAHITETE, avocat de la Commune, l'étude hydraulique en date du 11/04/2019 réalisée par l'Agence ARTELIA, qui tend à démonter les

arguments avancés par AQUI'LEX qui tient la commune d'Eugénie-les-Bains pour responsable des inondations relevées sur l'habitation de Monsieur Philippe MONSEGU.

Il revient maintenant au Tribunal Administratif de Pau de statuer sur cette affaire.

Répartition du produit des amendes de police

Lors de sa réunion du 19/07/2019, le Conseil Départemental des Landes a attribué une subvention de 1 365 € à la commune d'Eugénie-les-Bains. Cette subvention vient financer une partie de l'acquisition des radars pédagogiques.

Dépose de l'aire de jeux devant l'école

Les agrès et jeux installés sur l'aire réservée aux enfants devant l'école ne respectent plus les normes de sécurité en vigueur; M. le Maire a demandé aux employés communaux de les déposer au plus vite. L'aménagement d'une nouvelle aire de jeux pour les jeunes enfants sera étudié en 2020.

Devis de restauration des vitraux de l'église

Plusieurs vitraux de l'église sont endommagés et nécessitent d'être restaurés. Un devis a été fait par la SARL NOGARO GUEDRAT VITRAUX ; le montant s'élève à 13 590.60 € TTC. Ces travaux de restauration ne pourront être financés sur le budget 2019. Par contre, le vitrail cassé par l'Entreprise DUBOSCQ lors des travaux de réfection des façades va être restauré très prochainement par une entreprise spécialisée. Le coût de la restauration est pris en charge par l'Assurance de l'Entreprise DUBOSCQ.

Acquisition d'un lave-vaisselle neuf

Le lave-vaisselle de la salle d'animation montre des signes de faiblesse après plusieurs réparations. Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide d'en acheter un neuf auprès de l'entreprise EVI PRO de LONS, lave-vaisselle professionnel à capot de marque VEETSAN avec module de rangement de vaisselle supplémentaire pour placer dans l'angle de la cuisine, près de la zone de lavage.

M. le Maire négociera les prix avec EVI PRO.

Compactage et souscription d'un prêt auprès du Crédit Agricole Aquitaine

La Commune d'Eugénie-les-Bains a sollicité du Crédit Agricole Aquitaine, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts dont la situation arrêtée au 15/07/2019 est la suivante :

Caractéristique du prêt	Capital Restant dû (CRD)	Indemnité rem- boursement Anti- cipé Fin (IRA FIN)	Indemnité Rembour- sement Anticipé Ges- tion (IRA GESTION)	Annuité
36401926501	202 263.98 €	40 080.81 €	1 999.04 €	32 481.59 €
2501120	96 755.07 €	22 844.93 €	678.90 €	9 816.09 €
74773662	17 311.75 €	1 386.02 €	90.89 €	2 794.38 €
86599983	89 977.99 €	6 235.47 €	809.80 €	14 147.52 €
Total	406 308.79 €	70 547.23 €	3 578.63 €	59 239.58 €

Il est bien précisé que les indemnités de remboursement anticipé financières et de gestion peuvent varier d'ici que le contrat de compactage soit définitivement arrêté par le Crédit Agricole Aquitaine.

Pour ces quatre prêts, le réaménagement consiste en leur regroupement sous un seul et même contrat de prêt dit contrat de « compactage » assorti de nouvelles conditions de remboursement. Par ailleurs, à la demande de la Commune, le Crédit Agricole Aquitaine a fait une proposition pour un nouveau prêt destiné à financer la pharmacie du pôle santé pour un montant de 230 000 €.

Le Crédit Agricole Aquitaine propose de globaliser ce nouveau financement avec le compactage des emprunts listés ci-dessus afin de repartir sur un seul prêt qui s'établirait ainsi:

Proposition au 13/06/2019 sur une durée de 13 ans						
CRD + nouveau prêt 230 000 €	IRA financières	IRA de gestion	Montant du nou- veau prêt	Taux appliqué	Durée	Annuité
636 308.79 €	70 547.23 €	3 578.63 €	710 434.65 €	1.61%	13 ans	61 004.28 €

- Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
- Vu la demande formulée par la Commune d'Eugénie-les-Bains auprès du Crédit Agricole Aquitaine tendant à obtenir un réaménage-
- ment d'une partie de la dette ainsi qu'un nouveau prêt de 230 000 €,
- Vu la proposition globale faite par le Crédit Agricole Aguitaine,
- Accepte la proposition faite par le Crédit Agricole Aquitaine de compactage des prêts ac-

- tuellement en cours référencés sous les numéros 00086599983, 00074773662, 00002501120 et 36401926501.
- Décide de contracter un nouveau prêt d'un montant de 230 000 € destiné à financer la pharmacie du pôle santé et demande que ce
- nouveau prêt soit intégré à la proposition de compactage afin de repartir sur un seul et unique financement,
- Demande au Crédit Agricole Aquitaine d'établir le contrat de prêt suivant les propositions du 13/06/2019, à savoir :

CRD + nouveau prêt 230 000 €	IRA financières	IRA de gestion	Montant nouveau prêt	Taux appliqué	Durée	Annuité
636 308.79 €	70 547.23 €	3 578.63 €	710 434.65 €	1.61%	13 ans	61 004.28 €

- Entend bien que les Indemnités de Remboursement Anticipé financières et de gestion sont non contractuelles et que les décomptes, donnés à titre indicatif, peuvent varier à la hausse ou à la baisse et que les indemnités seront donc calculées à date échue,
- Mandate M. le Maire pour signer le contrat correspondant qui sera passé entre la Commune d'Eugénie-les-Bains et le Crédit Agricole Aquitaine.

Faisabilité d'un chemin piétonnier le long de la RD 65, depuis le lotissement les Vergnes

Interrogé par M. le Maire sur la faisabilité d'un chemin piétonnier le long de la RD 65, depuis le lotissement les Vergnes, le Président du Conseil Département relève plusieurs points qui font que cet aménagement n'est pas envisageable :

- Nécessité de respecter les normes pour les Personnes à Mobilité Réduite PMR: il faudrait reprendre les trottoirs existants jusqu'à la route de la poste
- Travaux importants à prévoir en termes de gestion du réseau pluvial avec abattage de 13 platanes et construction d'une passerelle sur le Bahus impliquant étude de sol préalable et procédure au titre de la loi sur l'eau
- Le déplacement de la zone urbaine avec recul vers le croisement Duhort/Bahus/Eugénie n'est pas justifié compte-tenu de la densité urbaine existante
- Il est indispensable de prendre en compte que cet aménagement serait en zone d'aléa inondation avec toutes les prescriptions et obligations qui vont avec
- La première estimation financière établie par le Département donne un chiffrage de l'ordre de 210 000 € HT

L'étude faite par le Département vient confirmer que cet aménagement n'est pas réalisable.

L'aménagement d'un accès piéton pourrait être étudié au travers des zones 1 AU au lieu-dit « Badoucat » afin de relier la route de la poste mais cette solution demande que la commune acquière tout le foncier nécessaire qui appartient à des propriétaires privés.

(cf. réponse du Président du Conseil Départemental en fin de compte-rendu).

Questions diverses

- Il est demandé aux employés municipaux de contrôler tous les robinets et chasses d'eau ainsi que les éclairages des bâtiments communaux afin de réparer ce qui est en panne.
- Le Conseil Municipal autorise M. URDO, artiste peintre, à peindre ses œuvres devant le public, sous le kiosque de l'office de tourisme, durant la semaine du 23 au 28 septembre prochain.
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal: l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal aura lieu du 30/09 au 31/10/2019. Deux permanences se tiendront à la mairie d'Eugénie.
- 4. Marché de travaux d'aménagement du lotissement Guillemon : le marché de travaux notifié le 12 août dernier à la SNB a dû être retiré pour manque de publicité sur un journal local ; seule la publicité avait été faite sur la plateforme dématérialisée Landespublic. La procédure a été relancée et l'ouverture des plis aura lieu le vendredi 6 septembre prochain à 14h00.

Le prix de vente du m² ne peut donc encore être fixé.

- 5. M. Mathieu LUSSEAU suggère que la commune s'équipe d'un caméscope semiprofessionnel. Ainsi, il serait possible de filmer les évènements importants communaux afin de les archiver et de les immortaliser. Cette acquisition qui avoisinera les 3 000 € sera étudiée lors du prochain exercice.
- 6. Sur proposition de M. Michel BRETHES, le Conseil Municipal propose de mettre un STOP à la boulangerie, à l'intersection des routes RD11/CV108, enfin de supprimer la priorité à droite existante. Il décide également de mettre une flèche « SENS OBLIGATOIRE » à la sortie du parking de la salle d'animation afin que les véhicules ne s'engagent
- 7. M. Michel BRETHES propose également de faire installer un réducteur de pression sur la conduite d'eau desservant la salle d'animation et l'office de tourisme car cette canalisation vient de casser à nouveau alors

- qu'elle a été remplacée il y a deux ans seulement. Le Conseil Municipal donne son accord.
- 8. L'Entreprise DUBOSCQ sera rappelée pour reprendre les travaux de protection des poteaux bois du kiosque de l'office de tourisme qui, sinon, vont pourrir.
- 9. L'Entreprise DESBATS sera relancée pour réaliser les travaux d'étanchéité et zinguerie à la salle d'animation, mairie et supérette ; le devis a été signé courant avril 2019.
- 10. Mme Elisabeth LUCMORT se charge de faire fabriquer la signalétique de fléchage afin de guider les piétons vers les thermes.
- 11. Bilan financier du concert Emile et Images : Mme Elisabeth LUCMORT donne un premier bilan du concert Emile et Images en précisant que les comptes ne sont pas encore arrêtés puisque toutes les dépenses n'ont pas été payées.
 - Le cachet du concert et les frais de gardiennage ont été pris en charge par le budget communal.
 - Le Conseil Municipal décide que le bénéfice réalisé, hors dépenses budgétaires communales, seront réparties entre les deux associations organisatrices, Comité des Fêtes et Anim'Eugénie, et devront servir à relancer une animation de même type en 2020.





Xavier Fortinon Président du Conseil départemental

Direction de l'Aménagement Pôle Exploitation Routière

Réf. : KLK D19030495 KFK Dossier suivi par : l'UTD de Saint-Sever Christophe GOUTTEBEL : 05 58 76 01 36 Monsieur Philippe BRETHES
Vice-Président de la Communauté de
Communes d'Aire-sur-l'Adour
Maire
Maire
167 rue René Vielle
40320 EUGENIE LES BAINS

e 18 JUL 2019

Objet : Faisabilité d'un chemin piétonnier le long de la RD 65.

Monsieur le Maire,

Vous m'avez sollicité pour connaître la faisabilité d'un chemin piétonnier le long de la Route Départementale (RD) n° 65 entre le lotissement communal des Vergnes, situé hors agglomération, et le bourg d'Eugénie-les-Bains.

Suite à votre entrevue sur site du 14 février 2019 avec le Responsable de l'Unité Territoriale Départementale de Saint-Sever, je vous précise les éléments suivants.

D'un point de vue technique, la réalisation de ce cheminement devrait respecter les normes Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R.). Dans un souci de continuité, cela nécessiterait de reprendre les trottoirs déjà existants jusqu'à la route de la Poste (Vole Communale n° 8).

Pour permettre l'aménagement de ce cheminement, des travaux connexes assez conséquents seraient à prévoir en termes de gestion du réseau pluvial, d'abattage d'arbres d'alignement (13 sujets) et d'ouvrages d'art (passerelle sur le Bahus et encorbellement sur l'ouvrage hydraulique au droit de la route de Mouliot). La réalisation de cette passerelle nécessiterait, par ailleurs, au préalable une étude de sol et une procédure au titre de la Loi sur l'eau.

Compte tenu de la densité urbaine actuelle, il n'apparaît pas justifié d'envisager un déplacement de la limite d'agglomération au droit de l'accès au lotissement, dans la mesure où l'environnement n'inciterait pas les usagers de la RD n° 65 à respecter la limitation de vitesse à 50 km/h. La situation actuelle légitime donc un aménagement différencié du cheminement piéton : hors agglomération avec glissières bois et en agglomération avec bordures.

De plus, cet aménagement est situé en zone d'aléa inondation, ce qui peut induire des contraintes fortes.

D'un point de vue financier, une première estimation sommaire de mes services donne un chiffrage de l'ordre de 210 000 € HT.

Au vu de ces éléments, il me semble préférable de rechercher une continuité de cheminement moins contrainte en recherchant notamment un cheminement direct au travers des zones 1Au du lieu-dit « Badoucat », sous réserve toutefois de disposer des acquisitions foncières.

J'attire votre attention sur l'existence déjà dans ce secteur d'un cheminement inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées dédié à un usage pléton et VTT.

Ce cheminement piétonnier peut également être intégré, à moyen ou long terme, dans le cadre de l'urbanisation des espaces situés en zone 1Au.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à roi.

Xavier FORTINON

Président du Conseil départemental

Séance du 30 septembre 2019

Présents: MM. Philippe BRETHES, Michel BRETHES, Lionel LAFARGUE, Céline BRETHOUS, Nicole BRETHOUS, Céline DUMARTIN, Francis DUPOUTS, Jean-Pierre DUPOUY, Jérôme LASSERENNE, Elisabeth LUCMORT et Mathieu LUSSEAU

Convention Communauté de Communes d'Airesur-l'Adour / Commune Eugénie-les-Bains portant sur le reversement de la taxe de séjour

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été décidé lors de dernier conseil communautaire d'établir une convention, entre la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour et la Commune d'Eugénie-les-Bains, pour fixer les règles de reversement de la taxe de séjour perçue par la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour à la Commune d'Eugénie-les-Bains.

Il est donc convenu entre les deux parties que la taxe de séjour sera reversée sur le budget communal pour un montant fixe annuel net de 160 000 € annuel. La convention prendra effet au 01/01/2020 et ne pourra être dénoncée que d'un commun accord des deux parties.

Le montant reversé vient dédommager la commune des frais d'entretien du parc et jardins qui sont de compétence économique et touristique communautaire mais dont l'ensemble des frais de fonctionnement et d'investissement est actuellement supporté par le budget communal d'Eugénie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, autorise M. le Maire à signer ladite convention.

Présentation du rapport annuel du SICTOM Ouest du Gers sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2018

M. le Maire présente le rapport annuel du SICTOM Ouest du Gers sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte et approuve ce rapport annuel du SICTOM Ouest du Gers.

Des nouveaux modes de traitement des déchets ménagers et verts sont à l'étude afin de diminuer la quantité produite par habitant, quantité qui ne cesse d'augmenter année après année et qui engendre un coût de traitement toujours plus cher.

Le rapport établi par le SICTOM est consultable en mairie.

Réorganisation des trésoreries et centres des finances publiques

Après avoir pris connaissance des propositions faites par le Ministère des Finances concernant la réorganisation des trésoreries et centres de finances publiques, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De voter contre le projet émanant du Ministère optant pour la fermeture de la trésorerie d'Aire-sur-l'Adour
- De demander au Ministère des Finances que la Trésorerie d'Aire-sur-l'Adour reste ouverte au moins deux jours par semaine afin d'y accueillir les administrés des communes Gersoises et Landaises membres du territoire de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour.

Eclairage public de la zone piétonne des écoles

Donnant suite à la demande de M. le Maire, le SYDEC a établi une étude portant sur l'éclairage public de la zone piétonne des écoles, très fréquentée par les piétons et non éclairée.

Le plan de financement proposé par le SYDEC, pour l'étude technique, le génie civil, la pose du réseau et la fourniture de 3 bornes d'éclairage, s'établit ainsi :

Montant estimatif TTC	4 847.00 €
TVA préfinancée par le SYDEC	759.00 €
Montant HT	4 088.00 €
Subventions apportées par la SYDEC	2 249.00 €
Part à charge de la commune d'Eugénie	1 840.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de faire réaliser les travaux d'éclairage de la zone piétonne de l'école en 2020
- Accepte le plan de financement établi par le SYDEC avec une participation financière communale prévisionnelle de 1 840 €
- Engane la commune à rembourser le montant de la participation communale sur fonds propres de la commune inscrits sur le budget communal 2020.
- Mandate M. le Maire pour signer toutes les pièces relevant de cette affaire.

Proposition de la Société VALOCIME de revalorisation des baux de location ORANGE et SFR

La proposition faite par la Société VALOCIME chargée de valoriser le patrimoine, porte sur les deux baux de location conclus entre la commune et les Sociétés SFR et ORANGE pour l'implantation des antennes téléphoniques sur le domaine public. Suivant cette proposition, le montant des baux de location seraient effectivement revalorisés de façon non négligeable, passant le montant annuel du bail SFR de $1689 \in \ \grave{a}\ 3000 \in \ \text{et celui d'ORANGE de } 1\ 267 \in \ \grave{a}\ 3\ 000 \in,$ en signant avec VALOCIME.

Les échéances des baux en cours courent jusqu'en 2025 pour SFR et 2022 pour ORANGE. Les propositions VALOCIME devront donc être revues à ces termes-là.

Situation budgétaire communale

Globalement, les prévisions budgétaires sont respectées hormis les comptes sur lesquels sont payés les acquisitions de fournitures d'équipement, avec l'achat de panneaux électoraux non prévu au budget initial ainsi que les réparations des véhicules avec des pannes imprévues sur le camion communal.

Travaux de réparation de la voie ferrée

Les travaux de réparation de la voie ferrée sont terminés. Ils ont été réalisés par l'entreprise Axel PARDIDA. L'affaissement du bas-côté a été rebouché et une traversée de conduite des eaux a été faite sous-chaussée.

Travaux de voirie

Des travaux de broyage ont été faits sur les chemins ruraux par l'entreprise Laurent Dupouy de St-Loubouer, en surplus des travaux pris en charge par le Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour. La facture supplémentaire est de 898 €. M. le Maire rappelle aux membres de la commission voirie la liste des travaux qui relèvent de la compétence de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour (broyage du fossé et du talus), dans le cadre de la passation des marchés voirie. Le broyage du bord de route est réalisé par la commune, comme prévu par convention.

Tous les travaux supplémentaires doivent faire l'objet d'un devis spécifique à faire valider par la mairie.

Subvention pour le stage de natation scolaire

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention à la Coopérative Scolaire d'Eugénie-les-Bains pour financer le stage natation rendu obligatoire par l'Education Nationale pour les élèves fréquentant les classes de cycle 2 (CE1 et CE2). Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 145.45 € par enfant participant et résidant dans la commune, soit la somme totale de 1455 € pour les dix enfants eugénois participant. La somme correspondante sera inscrite au budget de la commune.

Démarches en vue du recrutement d'un médecin généraliste dans les prochaines années

Devant la difficulté, voir même l'impossibilité, de trouver des médecins généralistes acceptant d'exercer en milieu rural, M. le Maire expose au Conseil Municipal sa façon d'anticiper le problème. Considérant le besoin de voir s'installer un deuxième médecin sur le territoire dans un avenir assez proche, il suggère au Conseil Municipal de se mettre en relation, dès à présent, avec les Facultés de Médecine de Bordeaux et Toulouse afin de proposer à des étudiants en médecine de financer partiellement leurs études, sous forme d'attribution de bourse d'études, movennant en contrepartie d'exercer l'activité de médecin au sein de notre pôle santé pendant une durée déterminée. Les deux valeurs, montant de la bourse d'études et engagement de la durée d'exercer sur la commune, sont bien entendu à définir avec les éventuels candidats et à garantir par le biais de la signature d'un contrat. Le Conseil Municipal est très favorable à cette démarche et charge M. le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires dans cet objectif.

Réunion des professionnels de santé exerçant sur la commune

M. le Maire a organisé une réunion, mercredi dernier, avec les professionnels engagés dans le projet d'aménagement du pôle santé et de la pharmacie: Mme Cantarelli, M. Szabo, Mme Saint-Germain, Mme De Brisis et Mme Sénac.

Les plans des travaux leur ont été présentés afin de relever les dernières modifications qui auraient lieu d'être prises en compte. M. le Maire les a informés du planning de réalisation des travaux.

Remboursement anticipé du prêt n° 00046498073 de 5 000€ sur le budget Gestion Local Barbe

M. le Maire informe qu'il a pris contact auprès du Crédit Agricole Aquitaine pour étudier le remboursement anticipé du prêt de 5000 € souscrit en 2007 sur le Budget Gestion Local Barbe.

- Prêt n° 00046498073 réalisé le 20/12/2007
- Montant:5000.00€
- Taux fixe: 5.01 %

Le Crédit Agricole a rédigé la proposition de remboursement suivante :

- N° de prêt : 00046498073
- Taux : 5.01 %
- Capital Initial: 5 000.00 €
- Capital restant dû au 30/09/2019 : 3 512.89 €
- Intérêts normaux : 114.28 €
- Indemnité financière : 1 067.71 €
- Indemnité de remboursement anticipé : 29.33 €
- Total à rembourser : 4 724.21 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- décide de procéder au remboursement anticipé du prêt détaillé ci-dessous, suivant décompte arrêté au 30/09/2019
- décide de procéder au paiement direct des intérêts réglés à l'échéance pour un montant de 114.28 €.
- décide de procéder à un paiement direct des indemnités de réaménagement d'emprunt pour la somme de 1 097.04 €,
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

M. le Maire, M. le Directeur du Crédit Agricole et Mme la Trésorière sont chargés de l'application de la présente décision.

Démarrage des travaux d'aménagement du Lotissement Guillemon

M. le Maire précise tout d'abord que l'appellation officielle de ce lotissement est « Lotissement Guillemon » et non « Lotissement Iragon ».

Il récapitule ensuite les coûts du lotissement qui s'élèvent à 295 275.55 € HT compris achat de terrain, frais de géomètre, paysagiste, Loi sur l'Eau, aménagements voirie, réseaux, noue, terrassements, électricité, téléphone, etc.

La surface totale de terrain à bâtir mise en vente est de 11 208 m².

Au vu de ces informations et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le prix de vente au mètre carré à 32.50 € TTC. M. le Maire est chargé de l'application de cette décision.



SYDEC – Réseau DP – Aménagement collectif public – Travaux de viabilisation du lotissement communal de Guillemon avec renforcement du réseau

Après avoir pris connaissance de l'étude faite par le SYDEC portant sur les travaux de viabilisation du lotissement communal de Guillemon, réseau DP Aménagement collectif avec renforcement du réseau, ainsi que du plan de financement s'y rapportant,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide la proposition établie par le SYDEC en date du 19/09/2019
- Passe commande auprès du SYDEC pour lancer la réalisation des travaux cités cidessus
- Accepte le financement suivant :
- ⇒ Renforcement du réseau existant Dépose du réseau aérien existant et des supports, réalisation génie civil, reprise des branchements existants:

Montant estimatif des travaux	25 588 € TTC
TVA préfinancée par le SYDEC	4 101 €
Montant HT	21 487 €
Subvention SYDEC	4 297 €
CAS FACE	17 190 €
Part Collectivité	Néant

⇒ Réseau BT Aménagement collectif public – Etude technique, pose réseau souterrain 150m², pose coffrets réseau et branchement pour viabilisation des lots:

Montant estimatif des travaux	35 223 € TTC
TVA préfinancée par le SYDEC	5 512 €
Montant HT	29 711 €
Subvention SYDEC	11 884 €
Part Collectivité	17 826 €

⇒ Eclairage public rural lotissement (pose d'une gaine pour une future réalisation d'éclairage) :

Montant estimatif des travaux	1 861 € TTC
TVA préfinancée par le SYDEC	291 €
Montant HT	1 569 €
Subvention SYDEC	549 €
Part Collectivité	1311€

Infrastructure génie Civil - Pose de fourreaux 33/42 pour alimentation des lots, pose de chambre de tirage et de regards de branchement:

Montant estimatif des travaux	11 960 €
TVA	1 872 €
Montant HT	10 089 €
Subvention SYDEC	2 392 €
Part Collectivité	9 568 €

Récapitulatif

Montant estimatif des travaux	74 631 €
TVA	11 776 €
Subvention SYDEC	62 856 €
CAS FACE	17 190 €
Part totale de la commune	28 706 €

- > Décide que la part communale sera payée sur fonds libres
- > Mandate M. le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Travaux d'aménagement du pôle santé et construction d'une pharmacie

Les travaux d'aménagement du pôle santé et de la construction de la pharmacie ont débuté ce jour. L'attribution des marchés est la suivante :

Objet du lot	Entreprise attributaire	Montant HT Pôle santé Com. de Communes	Montant HT Pharmacie Commune Eugénie	
Voirie & réseaux	ROUTE OUVRIERE ATURINE Aire/Adour	43 575.60 €	23 597.18 €	
Démolition. Gros œuvre	SARL Pierre DUBOSCQ Laglorieuse	10 1697.12€	39 861.21 €	
Charpente	SARL DESBATS Aire/Adour	60 762.20 €	32 242.02 €	
Menuiseries alu	SARL CASTAING ALUMINIUM Aire/Adour	27 874.12 €	23 701.01 €	
Plâtrerie Isolation	SAS BUBOLA PLATRERIE Mont de Marsan	46 435.28 €	13 096.09 €	
Menuiseries bois	SARL MENUISERIE SOUBABERE Roquefort	41 625.00 €	4 482.00 €	
Plomberie Sanitaires	SARL S.P.E.M Pardies	20 528.15 €	3 784.35 €	
Electricité	SAS CELTI Saint-Loubouer	30 347.64 €	12 322.74 €	
Carrelages Faïences	SAS LESCA JOEL & Fils Tartas	10 852.90 €	16 335.40 €	
Peintures – Sols souples - Signalétique	SAS MARQUE Vergoignan	42 276.38 €	7 375.78 €	
Faux plafonds	SAS BUBOLA PLATRERIE Mont de Marsan	6 318.12 €	2 898.58 €	
Climatisation réversible	SARL LE FROID PYRENEEN Lons	40 396.48 €	12 905.97 €	
Escalier bois	SARL DAUGA Coudures	7 615.00 €	Sans objet	
Ascenseur	CFA Saint-Benoît	20 900.00 €	Sans objet	
Ravalement façades	SARL SOBEBAT Morlàas	31 538.50 €	3 931.00 €	
	Total HT	532 742.49 €	196 039.33 €	
		728 78	31.81 €	

Questions diverses

Nettoyage des conteneurs à ordures ménagères

Il a été signalé que certains conteneurs de collecte d'ordures ménagères étaient sales. Le nettoyage est à charge du SICTOM qui le fait régulièrement. Les employés contrôleront et feront suivre si nécessaire.

Absence de personnel

M. le Maire indique qu'un agent est en arrêt maladie et qu'un deuxième agent va partir en congé durant deux semaines. Compte-tenu de l'urgence de certains travaux, en particulier le réaménagement du jardin public, les travaux de nettoyage des rues et autres lieux publics ne pourront être faits aussi régulièrement qu'en période normale. M. le Maire demande un peu d'indulgence.

Séance du 25 novembre 2019

Présents: MM. Philippe BRETHES, Michel BRETHES, Lionel LAFARGUE, Céline BRETHOUS, Nicole BRETHOUS, Céline DUMARTIN, Francis DUPOUTS, Jean-Pierre DUPOUY, Jérôme LASSERENNE, Elisabeth LUCMORT et Mathieu LUSSEAU

Réponse de M. le Maire suite à l'intervention de M. Michel BRETHES lors du dernier conseil communautaire

I° - Avant de traiter l'ordre du jour, M. le Maire souhaite répondre à l'interpellation faite à son encontre et par son premier adjoint, M. Michel BRETHES, lors du conseil communautaire du 14 novembre dernier.

En effet, M. le maire rappelle les faits qui se sont produits lors de ce conseil communautaire au cours duquel M. Michel BRETHES a semblé mettre en doute l'impartialité du Maire dans l'attribution des marchés de travaux du pôle santé et de la pharmacie.

M. le Maire revient tout d'abord sur le déroulement de l'appel d'offres fait pour les travaux de restauration des façades de l'église. Les deux devis initialement établis par les entreprises THM et DUBOSCQ ont été étudiés par le Conseil Municipal qui a décidé de confier la commande à l'entreprise DUBOSCQ qui traitait la totalité des contreforts de l'église, contrairement à l'entreprise THM.

M. Michel BRETHES s'est prononcé clairement dans ce sens lors du débat.

M. le Maire reprend les termes de la délibération en date du 26/11/2018 précisant le choix de l'entreprise et également les raisons pour lesquelles il ne participera pas, lui-même, au choix de l'entreprise :

<u>« DCM20198/009/7 – Travaux de restauration des façades de l'église</u>

Le Conseil Municipal prend connaissance des deux devis suivants établis pour la restauration des façades et contreforts de l'église :

- Devis TMH de Villenave d'Ornon : 149 164.42 € HT
- Devis SARL Pierre DUBOSCQ de Laglorieuse: 155 582.35 € HT

Après comparaison des deux devis, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de retenir une des deux entreprises et précise qu'il ne participera pas au vote car il connaît les deux entreprises avec lesquelles il traite dans le cadre de son activité professionnelle privée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant que l'entreprise DUBOSCQ prévoit de remplacer la totalité des pierres des contreforts par des pierres neuves alors que l'entreprise TMH ne prévoit de remplacer qu'une partie des pierres, à l'unanimité, décide de retenir la SARL Pierre DUBOSCQ de Laglorieuse et accepte le devis de 155 582.35 € HT. »

M. le Maire rappelle que M. Michel BRETHES a défendu le remplacement de la totalité des contreforts.

La Préfecture a alors alerté la commune sur l'obligation, vu le montant des travaux, de procéder à un appel d'offres par voie dématérialisée, procédure obligatoire depuis le 01/10/2018. La commune a donc lancé cette procédure dans la conformité. Trois offres ont été reçues :

- La SARL BOUNEOU, écartée car elle ne répond pas au cahier des charges
- La SARL CESCUTTI avec un montant de 171 467.78 € HT
- La SARL DUBOSCQ, retenue car moinsdisante et répondant au CCTP, pour un marché HT de 164 064.35 € HT

M. le Maire précise enfin que l'Entreprise MAURIN a fourni à la SARL DUBOSCQ des matériaux utilisés pour la restauration des façades de l'église pour un montant de 3 982.80 € TTC.

2° - Concernant ensuite les marchés de travaux du pôle santé et de la pharmacie, c'est le Président de la Communauté de Communes d'Airesur-l'Adour qui a compétence pour signer les marchés et non le Maire d'Eugénie.

M. le Maire affirme que la procédure a été menée dans le respect du Code des Marchés Publics. Certains lots, dont celui de la maçonnerie, ont fait l'objet d'une deuxième consultation car les offres reçues initialement dépassaient le prévisionnel.

La SARL Pierre DUBOSCQ s'est vu attribuer le marché du lot Maçonnerie suivant analyse des offres validée ainsi :

- **⇒** Entreprise DUPOUY:
 - o Prix 139 723.07 €
 - Dont coût communal pour la pharmacie :
 42 979.32 €
 - Note basée sur le critère PRIX : 40/40
- ⇒ Entreprise GARBAGE:
 - o Prix 141 143.12 €
 - Dont coût communal pour la pharmacie :
 41 765.36 €
 - o Note basée sur le critère PRIX : 39.60/40
- ⇒ Entreprise DUBOSCQ:
 - o Prix 141 558.33 €

- Dont coût communal pour la pharmacie:
 39 861.21 €
- o Note basée sur le critère PRIX : 39.48/40

La note technique est élaborée par l'architecte et les Entreprises DUPOUY et GARBAGE ne respectaient pas le CCTP, notamment en ce qui concerne les surcharges des planchers hourdis.

Les travaux de maçonnerie concernant le Pôle Santé sont financés par la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour qui souscrit un prêt à cet effet. La Commune encaissera les loyers des professionnels de santé locataires et reversera le montant des annuités à la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour.

Tableau récapitulatif des coûts de travaux Pôle Santé + Pharmacie :

Lot MACON	DUPOUY	GARBAGE	DUBOSCQ
NOTE PRIX SUR 40 CODE MARCHES PUBLICS	40	39.60	39.48
MARCHE GLOBAL PÔLE SANTE + PHARMACIE	139 723.07 €	141 143.12€	141 558.33 €
POLE SANTE	96 743.75 €	99 377.76 €	101 697.12€
SUBV. OBTENUES 60%	58 046.25 €	59 626.66 €	61 018.27 €
NET A PAYER PAR COM.COM	38 697.50 €	39 751.10 €	40 678.85 €
PHARMACIE FINANCT 100% COMMUNE	42 979.32 €	41 765.36 €	39 861.21 €
COÛT FINAL COMMUNE	81 676.82 €	81 516.46 €	80 540.06 €
ECART DE PRIX DUBOSCQ/DUPOUY = -1 136.76 €			
ECART DE PRIX DUBOSCQ/GARBAGE = - 976.41 €		·	

Echange de terrain entre Mme Stéphanie SUKA et la Commune d'Eugénie

Mme Stéphanie SUKA a acheté les terrains cadastrés AB 181 et AB 233 et a obtenu un permis de construire une maison d'habitation sur la parcelle AB 181. Lors du montage du dossier en matière de viabilisation assainissement, électricité, eau et téléphone, il s'est avéré que des réseaux publics et communaux traversaient, en souterrain, la parcelle AB 233.

M. le Maire explique que ce fait pose problème et qu'il convient donc de régulariser.

En accord avec Mme SUKA, il est proposé au Conseil Municipal d'envisager un échange de terrain entre la Commune et Mme SUKA. Cette dernière cède une partie de la parcelle AB 233 de 264 m² à la commune qui, en contrepartie, lui cède une partie des parcelles AB 271 et AB 184, en bordure de sa propriété.

Les surfaces échangées seront déterminées par le géomètre chargé du bornage des terrains. Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- donne son accord pour cet échange de terrain: Mme SUKA cède une partie de la parcelle AB 233 de 264 m² à la commune qui, en contrepartie, cède à Mme SUKA une partie des parcelles AB 271 et AB 184, en bordure de sa propriété.
- charge Mme SUKA pour passer commande auprès du géomètre expert chargé du bor-

- nage des terrains ainsi qu'auprès du notaire chargé de rédiger les actes
- précise que, en accord entre les deux parties, tous les frais relatifs à cet échange seront à charge de Mme Stéphanie SUKA
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

M. le Maire informe également le Conseil Municipal que des réseaux passent en souterrain sur d'autres terrains privés situés le long de la Route de la Poste. Ce problème devra être régularisé avec les propriétaires en établissant des conventions de passage puisque la collectivité et les gestionnaires de réseaux doivent pouvoir intervenir dès le moindre problème.

Problèmes relevés sur le réseau pluvial lors des dernières fortes précipitations

Plusieurs problèmes de débordement ou d'écoulement ont été relevés avec les fortes pluies des derniers jours :

- Chemin rural d'Iragon, de Matilon à la Route du Mouliot : fort ravinement entraînant terre et gravats jusqu'à la RD 454, route du Moulin
- Déviation et canalisation des eaux dévalant des parcelles situées au-dessus de la maison de M. Jean-Guy LAMOTHE, inondant la maison et la cour de M. LAMOTHE
- → Voir fossé séparant la propriété de M. Franck DIQUELOU et le bois de la Cie Thermale : ef-

- fondrement important de la tête de pont faisant certainement obstacle à la circulation des eaux de ruissellement
- Lotissement Les Vergnes: vérifier que le fossé séparant le terrain de M. Moudens et le lotissement ne soit ni bouché, ni dévié. Il faut également prendre en compte le fait que la voirie intérieure est fortement dégradée avec des affaissements importants et un busage sousdimensionné empêchant l'écoulement des eaux de pluie
- Chemin de Garralon: le fossé drainant les eaux vers les terrains pentus situés derrière Garralon a été écrasé lors des travaux de Garralon. Dans l'urgence, des saignées ont été faites pour empêcher que la route ne soit inondée mais le fossé devra être curé lors des prochains travaux communautaires 2020
- Chemin rural de Raphaël: très forts ruissellements constatés la semaine dernière entraînant terre et cailloux sur le RD11. La commission ira voir sur place ce qu'il y a lieu de faire.

Signalement d'une personne en difficulté sur la commune

Les services municipaux ont eu connaissance d'une personne, sans domicile, en difficulté sociale et financière, vivant dans sa voiture stationnée sur un parking public depuis plusieurs semaines.

Cette personne a été reçue par la Mairie, puis orientée vers les Services Sociaux à Aire-sur-l'Adour afin d'obtenir une aide pour un logement d'urgence et autre. Cette personne a refusé toute aide malgré nos diverses recommandations et sollicitations. Cette situation est regrettable.

Création d'un emploi temporaire pour accroissement temporaire d'activité durant l'année 2020 (article 3- 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984)

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de l'animateur et prévoir la création d'un emploi temporaire à temps non complet d'Adjoint d'Animation Principal, catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement temporaire d'activité dans le service d'Animation de la Commune, pour la période du 15/02/2020 au 30/11/2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3 1°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré, DECIDE:

- de créer un emploi temporaire à temps non complet à raison de 23 heures hebdoma-

- daires d'Adjoint d'Animation Principal, catégorie hiérarchique C pour la période du 15/02/2020 au 30/11/2020, pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité dans le service Animation durant la saison thermale 2020
- que l'agent recruté sera chargé d'assurer l'accomplissement de l'ensemble des tâches afférentes à un poste d'animateur ainsi qu'aux tâches accessoires à ses fonctions pour garantir le bon fonctionnement des animations.
- que l'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 374 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'Adjoint d'Animation principal de 1^{ère}Classe, Echelle 3, de catégorie hiérarchique C
- que le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois.
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet,
- que M. le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

Délibération portant création d'un emploi permanent

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de l'augmentation des besoins du service, il convient de prévoir l'avancement de grade d'un agent communal et la création d'un emploi permanent à temps non complet,

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non-complet, Section I, (uniquement si création d'un emploi à temps non complet).

Après en avoir délibéré, DECIDE:

- de créer un poste permanent à temps non complet d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE,
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 3 heures,
- il sera chargé des fonctions d'entretien et nettoyage des locaux de la mairie,
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,

- M. le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
- la présente délibération prendra effet à compter du 01 décembre 2019.

Création d'un emploi permanent d'ATTACHE à temps complet

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de l'augmentation des besoins du service, il convient de prévoir l'avancement de grade d'un agent communal et la création d'un emploi permanent à temps complet,

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, DECIDE:

- de créer un poste permanent à temps complet d'ATTACHE,
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.
- il sera chargé des fonctions administratives de la collectivité,
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,
- Monsieur le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
- la présente délibération prendra effet à compter du 01 janvier 2020.

Demande de subvention DETR 2020

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de restaurer les locaux de l'ancienne poste dès 2020 afin d'y aménager un espace dédié au musée Gaston Larrieu, Peintre décédé originaire d'Eugénie-les-Bains, dont une cinquantaine d'œuvres sont léguées à la commune d'Eugénie-les-Bains ainsi qu'un local dédié aux associations eugénoises afin d'y organiser réunions ou petites manifestations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres,

- ⇒ se déclare favorable à ce projet
- ⇒ charge M. le Maire de mandater le Cabinet d'Architecture DUGARRY d'Aire-sur-l'Adour afin de dresser une esquisse du projet ainsi qu'un devis estimatif
 - charge M. le Maire de déposer une demande auprès de la Préfecture des

Landes, dès que le dossier aura été établi par l'architecte mandaté, une demande de subvention, au titre de la DETR 2020, pour participer au financement des travaux d'aménagement des locaux de l'ancienne poste

- adopte le plan de financement ainsi qu'il suit :
 - DFTR 40 %
 - Participation communale 60 %
- mandate M. le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Informations diverses

Encaissement des fonds de péréquation départementaux

- a. Fonds départemental péréquation taxe additionnelle droits de mutation : 28 702.35
 €
- b. Fonds départemental péréquation taxe professionnelle : 9 642.39 € soit un gain de 13 702.35 € par rapport aux prévisions budgétaires 2019

2. Planning horaire des agents techniques à partir du 1^{er} janvier 2020

Lors d'une réunion ce même jour, M. le Maire et les agents techniques ont adopté un nouveau planning de travail. A compter du 01/01/2020, les quatre agents techniques à temps complet, Frédéric LASSERENNE, Jean-Claude MOUNEY, Sylvain CAZAUBON et Adrien MONNEAU effectueront les 35 heures hebdomadaires sur 4 jours. Ce planning permettra de couvrir un temps de présence plus long sur la journée, 7h30/17h30. Hors périodes de congés, 3 agents sur 4 seront présents du lundi au vendredi.

- 3. Une enquête Logement sera réalisée au 4ème trimestre 2019 et pendant l'année 2020 sous l'égide du Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales. Cette enquête a caractère obligatoire portera sur 70 000 logements répartis sur le territoire national dont certains dans notre commune L'enquête sera menée par l'Institut IPSOS qui avertira les ménages concernés par courrier. (cf. annexe en fin de ce compte-rendu).
- **4.** Cette année, l'opération Colis de Noël pour les personnes âgées de plus de 80 ans est renouvelée. La distribution se fera le week-end précédant Noël.

Questions diverses

- 1. Mme LUCMORT rappelle que l'utilisation de la vaisselle plastique devrait disparaître à partir de 2020. Elle suggère d'embaucher une personne occasionnellement pour laver la vaisselle lors des repas organisés Anim'Eugénie et éventuellement les autres associations souhaitent. aui le. Le Conseil Municipal décide de retenir cette idée jugée intéressante.
- 2. M. Michel BRETHES revient sur les problèmes de ravinement et débordement relevés en début de séance. Concernant le chemin rural de Raphaël, il faut, d'après lui :
 - a. Eviter que l'eau ne traverse le chemin dans la pente avant le virage car c'était un véritable torrent lors des dernières pluies
 - b. Allonger la descente de l'évacuation du drain et accompagner la chute de l'eau dans un fossé
 - c. Reprendre la traversée du chemin existante pour renvoyer l'ensemble des eaux à

- l'endroit où elles s'écoulaient avant ces fortes pluies
- d. Faire un arrêt en bas de la pente comme nous l'avons déjà fait à d'autres endroits du village. Il est urgent d'éviter la traversée de la RD11 par cet important ruissellement d'eau qui ravine le bas-côté de la route.
- 3. Il signale d'autre part que, concernant les dégradations relevées sur le chemin rural d'Iragon, M. HEBRARD se doit de récupérer les eaux de ruissellement issues de sa propriété. Ces eaux doivent ensuite être canalisées dans le réseau réalisé par la commune à l'entrée du passage.

M. le Maire précise que la commune attend toujours la réponse du Procureur de la République saisi, par deux fois, pour trancher dans cette affaire où M. HEBRARD ne respecte pas ses droits.





MAIRIE D'EUGENIE LES BAINS A l'attention du Maire RUE RENE VIELLE 40320 EUGENIE LES BAINS

La Défense, 30 septembre 2019

Madame, Monsieur le Maire,

Le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales effectue une importante enquête sur le logement en France métropolitaine, au quatrième trimestre 2019 et dans le courant de l'année 2020.

Réalisée régulièrement depuis 1955, l'enquête Logement est une source très riche d'informations statistiques offrant de nombreuses possibilités de comparaison au cours du temps. Ses utilisations par la statistique publique, les chercheurs et les partenaires institutionnels dans le domaine du logement sont variées et la rendent de fait incontournable : meilleure connaissance du parc de logements en France et de ses conditions d'occupation ; indicateurs sur la qualité de l'habitat ; part des dépenses de logement dans le budget des ménages, etc.

Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Un échantillon de 70 000 logements à enquêter, répartis sur tout le territoire, a été tiré aléatoirement par l'Insee. Parmi eux, certains sont dans votre commune. Un enquêteur ou une enquêtrice de la société IPSOS, muni(e) d'une carte officielle, rendra visite aux ménages occupant ces logements. Les ménages seront prévenus individuellement par courrier.

Le travail de l'enquêteur (ou enquêtrice) sera facilité si cette enquête est annoncée dans votre journal d'informations municipales, sur votre site internet ou encore par affichage public et par voie de presse. Un publi-rédactionnel vous est proposé à cet effet (voir au verso de ce courrier).

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressent à vos services, je vous serais obligé de veiller à ce que le meilleur accueil leur soit fait pour qu'ils soient renseignés.

Comme la loi en fait la plus stricte obligation, les réponses à l'enquête resteront anonymes et confidentielles. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Si vous souhaitez avoir des renseignements complémentaires sur cette étude, vous pouvez appeler le numéro vert suivant, du lundi au vendredi, de 9h à 17h : 0 800 970 674

ou contacter par email la hotline d'IPSOS (enquete logement2020@ipsos direct fr). Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération.

> Le Chef du Service de la donnée et des études statistiques

> > Sylvain Moreau

Vu favis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n° 2019X085LO du Ministre de l'économie et des finances, valable pour les années 2019 et 2020 – Arrêlé en cours de parution.

Cette enquête est obligatoire. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du

Cette enquete est obligatoire. En cas de detaut de reponse, les personnes enquetees peuvent être fobjet de l'amende prévue à l'artice 131-13 du code pénal. Les réponses, ainsi que les données obtenues par appariement, seront controllés pendant 5 ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Le réglement général 2016/879 du 27 avril 2016 sur la protection des données. RGPD) ainsique la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

Le Sdes est seul destinataire des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que le prestataire, habilité par le Comité du secret de la statistique publique, et les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Elles seront conservées par le service producteur pendant la durée de la collecte.

L'ENQUÊTE LOGEMENT

Des chiffres aujourd'hui pour le logement de demain



















POURQUOI CETTE ENOUETE?

L'enquête logement existe depuis 1955 et est effectuée tous les 4 à 7 ans. Le service statistique de la donnée et des études statistiques (Sdes) du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales réalise cette année la 15ème édition avec lpsos. Cette enquête est essentielle pour les utilisateurs de la statistique publique sur le thème du logement et pour les acteurs du secteur (élus, aménageurs, constructeurs, bailleurs sociaux et privés).



QUELS SONT SES OBJECTIFS ?

Fournir une photographie du parc de logements et des conditions de logement des ménages, et évaluer les dépenses en logement.



QUAND DOIT-ON RÉPONDRE ?

L'enquête sera réalisée au quatrième trimestre 2019 et pendant l'année 2020 en France métropolitaine auprès de 70 000 logements.



CONTACTS

Pour plus d'informations sur l'enquête : www.enquete-logement2020.fr

Contactez-nous par téléphone au

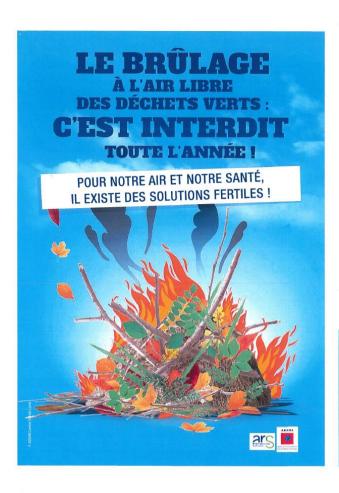
0 800 970 674



du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

Informations diverses ...



LE SAVIEZ-VOUS



Les Français produisent en moyenne 160 kg de déchets verts par personne et par an. Pour s'en débarrasser, 9 % des foyers les brûleraient alors que c'est interdit, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés à l'air libre chaque année en France (source : ADEME).



Brûler 50kg de végétaux émet autant de particules que...

6 mois de chauffage

d'un pavillon avec une chaudière au fioul...





9800 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine...

37900 km parcourus par une voiture essence récente en circulation urhaine



Les déchets verts, qu'est-ce que c'est ?

Les déchets verts sont issus de la tonte des pelouses, de la taille de haies et rbustes, des feuilles mortes, de résidus d'élagage et de débroussaillage, de l'entretien des massifs et d'autres déchets végétaux issus de parcs et jardins

Particuliers, collectivités, entreprises : nous sommes tous concernés.

Ne brûlez pas vos déchets verts....

Les polluants émis dans l'air lors d'un brûlage à l'air libre peuvent nuire à la santé.

Au-delà des troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantité importante, dont les particules, qui véhiculent des composés toxiques et cancérigènes. "particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques vola d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.



La France compte 3.5 millions de personnes souffrant d'asthme

Les particules fines sont un facteur majorant du nombre et de l'intensité des crises d'asthme et d'allergies. Elles sont également à l'origine d'un grand nombre de décès anticipés : environ 48 000 décès anticipés en France dont 3 500 en Nouvelle-Aquitaine (source : Santé Publique France, Juin 201

La collecte en déchetterie

Vos déchets verts seront valorisés sous forme de compost.

Des déchetteries sont à votre disposition près de chez vous pour prendre en charge vos déchets verts qui seront valorisés sous forme de compost.

Renseignez vous auprès de votre déchetterie ou de votre mairie.



... valorisez les!

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins, plus respectueuses de la qualité de l'air et du sol, existent.

Le broyage

Petits et gros branchages broyés permettent de réutiliser les déchets verts sur place, en paillage ou en apport dans le composteur.

Brouez vos déchets verts sur place!

la tondeuse sur vos petits branchag

Le paillage

Simple et peu coûteux!

l'humidité des sols, de protéger du gel les végétaux fragiles et il évite la pousse des mauvaises herbes. Disposez feuilles mortes, résidus de jardin, brindilles et branches coupées en morceaux ou broyées au pied des plantes et arbustes



Bon à savoir

Pour votre gazon, vous pouvez privilégier des variétés de gazon à pousse lente afin d'espacer au maximum les tontes. Vous pouvez également laisser le gazon fraichement tondu sur place afin d'apporter au soi des éléments nutritifs lors de la décomposition («





Individuel ou collectif

Tonte de pelouse et feuillage peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes. Cela permet de produire directement dans son jardin un engrais naturel et

de qualité pour toutes vos plantes.

C'est facile d'être écocitoyen ! Renseignez-vous : la majorité des collectivités mettent à disposition des



Adopter ces pratiques permet de ne pas utiliser de produits chimiques et de faire des économies !

Pour notre air, notre environnement et notre santé, on peut aller encore plus loin...

Limiter ses déchets verts en ayant recours à des pratiques d'installation et d'entretien d'espaces verts adaptés.



Des haies diversifiées, peu allergènes et peu productrices de déchets verts nécessitent **peu d'entretien**, **résistent à la sècheresse** et hébergent de nombreuses espèces Eviter les végétaux à forte production de pollen (cyp aulne, frêne, saule, bouleau, noisetier) à forte production de déchets verts (thuyas, graminées des pelouses

Espèces à privilégier : genévrier commun, orme, murier à l châlaignier. Pour aller plus loin : http://www.santeenvironnement-n

Des zones de prairies fleuries

Laissons pousser, préservons notre santé et la biodiversité! Dans un coin du jardin, autour des arbres,

en bordure de route... Laissez pousser des platebandes enherbées pour remplacer les pelouses difficiles d'entretien. Vous observerez très rapidement le développement de la biodiversité végétale et animale, et vous vous économiserez du temps et de la fatigue.



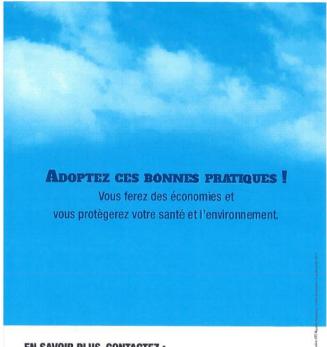
L'éco-pâturage



Pensez aux multiples servi rendus par les animaux ! L'entretien de vos terrains et pelo par le **pâturage d'animaux herbivores** (vaches, moutons, chèvres, équidés, cervidés et même des lamas...). De plus en plus de communes s'engagent dans cette démarche avec des prestataires locaux.



otion de ces pratiques est bénéfique pour connement (air, eau, sol, biodiversité) et la santé !



EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ:



ADEME Nouvelle-Aquitaine Prévention et gestion des déchets www.nouvelle-aquitaine.ademe.fr/



ARS Nouvelle-Aquitaine Effets sur la santé www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/





Quelques évènements en images ...

Vide-Grenier - 15/09



Inauguration de l'église - 27/10



Cérémonie du 11 novembre





Coin des associations ...

ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE EUGENOISE



GYMNASTIQUE EUGENOISE

Chers Eugénoises et Eugénois,

Le bureau et les membres de notre Association vous présentent tous leurs meilleurs vœux de santé, de joie et de paix pour cette nouvelle année 2020.

Nous profitons de cette joyeuse occasion pour remercier M. Le Maire et la municipalité pour leur soutien permanent : prêt de la salle, subvention...

Merci aussi à tous ceux qui ont été présents pour notre repas annuel et pour le bal gascon.

Nos séances de gym reprendront :

- le lundi 6 janvier 2020 à 14h pour les cours de pilate
- le mardi 7 janvier 2020 à 20h30 pour la gym d'entretien.

Après tous les repas festifs, si vous le désirez, vous pouvez encore nous rejoindre afin de vous garder en grande forme.



BONNE ANNEE A TOUS

AMICALE « LES SOURCES »

Rétrospective2019......

Banquet de fin d'année :

Le dimanche 1er décembre, notre Amicale avait donné rendez-vous à ses sociétaires afin de terminer l'année dans la convivialité ... et la bonne humeur Cent adhérents se retrouvèrent pour déguster un succulent repas élaboré par le traiteur : Mme Cadilhon. A la fin de celui-ci, un spectacle de magie ajouta une note festive à cette journée qui permit à tous de faire le plein d'optimisme pour la semaine. Le Conseil d'administration avait lancé un appel en faveur des restos du cœur : Il remercie les adhérents qui ont fait preuve d'une grande générosité Merci également à M. le Maire d'avoir accepté de présider cette belle journée...



Voyage annuel:

Du 7 au 11 octobre, nous sommes partis à la découverte des Gorges du Tarn ... Albi, sa gigantesque cathédrale ... Le Larzac La cité Templière de La Couvertoirade ... Gaillac et son remarquable musée des traditions anciennes ... Ce fut ensuite la découverte des Gorges du Tarn avec leurs paysages abrupts et vertigineux et leurs villages collés aux rochers ... Souvenir inoubliable également que la visite d'une immense grotte : « l'Aven Armand », forêt de 400 stalagmites dont l'une bat le record du monde avec 30 m de hauteur ... Enfin! Millau avec son grandiose mais combien élégant viaduc, le Mont Aigoual au cœur des Cévennes et le cirque de Navacelle Le retour s'effectua par les célèbres caves de Roquefort ... La qualité de ce voyage, la compétence de notre guide (5 jours/5) restera longtemps dans nos mémoires ... A l'année prochaine!!!

Animations traditionnelles:

Les deux repas « Carcasses » connurent un grand succès (merci une nouvelle fois aux bénévoles) ... Les lotos, concours de belote et tournois de pétanque organisés chaque mois furent également bien suivis et se déroulèrent dans une ambiance des plus amicales ... Signalons enfin le très intéressant voyage d'une journée à Bazas

L'année se termine. Nous avons, aussi souvent que nous l'avons pu, rendu visite à nos amis malades. Nous leur porterons avant Noël un petit cadeau, signe de notre amitié pour eux. Le but essentiel de notre Amicale est, en effet, de promouvoir une certaine solidarité entre ses membres, d'être attentifs à leurs problèmes de santé et de faire reculer, si possible, l'égoïsme qui nuit tant aux bonnes relations

Le conseil d'Administration souhaite de très bonnes fêtes à ses adhérents......

J.C. Lafargue

SOCIETE SAINT-VINCENT-DE-PAUL ET SAINT-FRANCOIS-D'ASSSISE

Chers amis sociétaires,

Avec les membres du bureau, je tiens à vous souhaiter ainsi qu'à vos familles, un Joyeux Noël et également la meilleure santé possible pour 2020.

Nous avons une pensée toute particulière pour 5 de nos sociétaires, à savoir :

- Germaine LAMOTHE et Denise MONCOUCUT, toutes deux résidantes à l'EHPAD d'Aire,
- Alice BRIARD, à l'EHPAD de Gegune
- Germaine DUTOYA et Georges CASTAIGNOS à l'EHPAD de Grenade.

Malheureusement, deux de nos amis nous ont quittés :

- Paul BRIARD, le 28/01/2019
- Marie-Louise MOUNEY, le 25/04/2019.

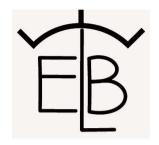
Nous remercions tous nos membres qui s'unissent pour apporter un peu de réconfort aux familles éprouvées, un grand merci aussi à nos commissaires pour leur dévouement.

Notre Assemblée Générale se tiendra le 23 février 2020.

Nous vous souhaitons à tous une douce fin d'année.

Avec les membres du bureau, le Président,

Serge LUCMORT



Comité des Fêtes d'Eugénie Les Bains



Assemblée Générale

Le comité des fêtes vous convie à son assemblée générale le **vendredi 10 janvier 2020** à la salle d'Animations à 20 heures.

Ordre du Jour:

- Bilan Moral
- Bilan Financier
- Bilan du concert Emile & Images
- Projets pour 2020
- Journée du comité des fêtes

A l'issue de la réunion, le comité vous offrira le verre de l'amitié.

Le bureau

Petite rétrospective de nos fêtes 2019







Nos apprentis écarteurs s'entrainent
Tout comme les échassiers des temps modernes qui se préparent au départ ...

Concert du groupe Emile & Images Organisé en partenariat avec l'association Anim'Eugénie

Retour pour une soirée dans les années 80 avec le groupe Emile &Images sur la scène des fêtes d'Eugenie :







ANIM'EUGENIE



La saison s'achève avec une fréquentation thermale quasiment stable et de très bons retours sur la nouvelle organisation aux thermes.

Toujours dans le souci d'améliorer son offre, la Chaîne Thermale du Soleil a innové en proposant une cure de fin de journée pour les actifs. Elle a également mis en place une navette conduisant au marché d'Aire sur l'Adour, ainsi que des excursions en semaine, palliant ainsi le manque de transports si souvent décrié par nos curistes.

Grâce à sa fidèle équipe de bénévoles, à ses adhérents actifs et Franck notre animateur, notre association a pu proposer en 2019, 9 soirées carcasses, une vingtaine de concerts, soirées théâtre, petites soirées cabaret, jeux de société, belote, lotos, pétanque, promenades oxygénation etc...

La journée Jardins avec son concours de peinture, la journée famille et feu d'artifice du 13 juillet, l'animation « Eugénie les flots » qui s'installe avec sa plage champêtre que certains voudraient voir durer 2 mois.

Avec le concours de la médiathèque, une animation nouvelle cette année « Lectures en partage » sur les terrasses du village a connu un vrai petit succès à la 3ème séance. A renouveler absolument!

Reportées pour intempérie de Juin en Novembre, les Joutes Musicales ont compté une vingtaine de candidats qui nous ont offert un spectacle très varié avec un public nombreux et attentif. Merci à Mathieu, notre candidat local qui a le courage de participer!

Et pour terminer, le Marché de Noël du 8 décembre a rassemblé beaucoup d'enfants autour du Père Noël et ses lutins et autour des nombreuses animations. Une journée bien conviviale et chaleureuse pour attendre le vrai « Père Noël » !

Un grand MERCI à toutes et tous ceux qui nous donnent leur énergie, leur imagination, leur esprit créatif, leur volonté et leur temps pour mener à bien ce vaste programme. Nous n'oublions pas les membres de l'amicale des Sources qui n'hésitent pas à nous prêter main forte avec beaucoup d'assiduité.

Une très amicale pensée pour nos 2 bénévoles qui connaissent cette année de gros soucis de santé, Jean Legoy longuement hospitalisé que nous avons le plaisir de retrouver depuis quelque semaines, et Christian Lafargue qui suite à son accident de vélo est également en longue rééducation. Nous leur souhaitons à tous deux, une excellente convalescence.

Je remercie chaleureusement ceux qui se sont investis pour les remplacer, en particulier Marc St Germain et Michel Dutheil, pour les randonnées.

Nous faisons appel à de nouveaux volontaires marcheurs, n'hésitez pas à vous rapprocher de nous.

Très Joyeux Noël à vous tous et bonne santé pour une belle année 2020!

Babeth Lucmort, pour toute l'équipe d'Anim'Eugénie

Joutes musicales – Tremplin des deux rives // 16 novembre



Les lauréats de la soirée

Remise des prix

Marché de noël // 08 décembre



L'arrivée du Père Noël et ses lutins ...





Muriel, Vanessa et Caroline ont enchanté les enfants avec leurs doigts de fées ...





Avec de nombreuses activités proposées aux enfants ...











